

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 28 novembre 1991

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

[Traduction]

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES PROPOS TENUS AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond—Est): Monsieur le Président, mon intervention porte en fait sur deux points.

Le premier concerne la décision que vous avez rendue hier à propos de la période des questions. Je me demandais si la présidence avait eu le temps de réfléchir et pouvait donner des indications à la Chambre pour que nous puissions préparer nos députés afin qu'ils posent leurs questions comme il convient, en se conformant au Règlement.

Deuxièmement, la Chambre a été saisie vendredi dernier du projet de loi C-35. J'ai soulevé une question de procédure. Je dois informer la présidence que les trois partis politiques ont collaboré étroitement pour faciliter l'adoption de cette mesure.

La journée de vendredi s'est achevée, lundi, mardi et mercredi ont passé, et nous n'avons toujours pas de décision sur la question de procédure que j'ai soulevée.

J'ai déjà demandé à deux reprises quand la présidence pourrait nous faire part de sa décision. Je sollicite ses conseils sur la façon dont nous devons procéder dans les deux cas.

M. le Président: Je commencerai par le premier point. J'allais convoquer le député de Cap-Breton—Richmond—Est pour un entretien, mais ce n'est peut-être pas utile. Si on prend connaissance des bleus, on constate clairement que le député de Cap-Breton—Richmond—Est a directement posé sa question au premier ministre

en s'exprimant à la deuxième personne, ce qui est contraire à nos coutumes. Je suis intervenu à ce moment-là.

De plus, le premier ministre n'était pas disposé à répondre à la question, de toute manière. Je suis donc passé à quelqu'un d'autre.

C'est une question de jugement. Je demanderais aux députés de prendre grand soin de ne pas donner un tour personnel à leur question et de passer par l'entremise de la présidence. Ainsi, ni le député ni la présidence ne se retrouveront, au milieu d'une affaire importante, dans une position embarrassante l'un par rapport à l'autre. Je suis sûr que nous tenons tous à l'éviter.

Quant à la deuxième question, je crois que nous pourrions rendre une décision à 15 heures aujourd'hui. Je suis désolé du retard.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA CONSTITUTION

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Nous en sommes aux affaires courantes. Au cours des dernières heures, nous avons appris des faits nouveaux plutôt étonnants dans le dossier constitutionnel.

Je dois sans doute adresser ma question au secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre. Je sais que le ministre responsable des Affaires constitutionnelles ne peut être parmi nous. Je crois savoir qu'il a des réunions en ce moment. Fera-t-il une déclaration aujourd'hui sur les événements les plus récents? Est-ce prévu, monsieur le Président?

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je vais devoir considérer cette question comme une requête du député, et je vais la transmettre au ministre.